



AVIS AUX RÉSIDENTS – SERVICES MUNICIPAUX

Compte tenu de la situation actuelle (pandémie due au COVID-19), le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Quentin a convenu de reporter les paiements suivants :

- Service d'eau et d'égouts ;
- Enregistrement des chiens.

La date limite est maintenant reporté au 30 juin 2020.

Par le fait même, aucun intérêt ne sera comptabilisé sur les paiements dus en ce moment, et ce, jusqu'au 30 juin également.

En ce qui concerne la *Mesure Incitative* (politique no 2011-44-A) que la Ville de Saint-Quentin a mise en place afin de promouvoir les constructions à l'intérieur des limites de la municipalité, pour les personnes qui doivent présenter une demande au plus tard le 30 juin 2020, la date limite est reportée au 31 août 2020.